

Date de mise à jour : novembre 2023

Poste occupé précédemment par :

Mobilité Redéploiement Création

Libellé court RH / code poste RH :

Personne à contacter : Maelle REACHE

Fonctions : Responsable du service Effectifs et compétences des établissements

Tél : 01 56 72 70 56

Courriel : maelle.reache@valdemarne.fr

DESCRIPTIF DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

Intitulé	Responsable de crèche / Responsable adjoint(e) de crèche
Cadre d'emplois/catégorie :	Cadre d'emplois des puériculteurs, infirmiers, éducateurs de jeunes enfants, médecins, sages-femmes, ATSE, psychomotriciens, psychologues Catégorie A
Pôle/Direction/Service	Pôle Relations humaines et à la population – Direction des Crèches
Lieu de travail	Crèche départementale
Positionnement du poste dans l'organigramme	Sous la responsabilité hiérarchique du responsable de territoire

PRESENTATION DE LA DIRECTION ET/OU DU SERVICE

La direction des Crèches participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de gestion des crèches départementales. Elle veille à la qualité de ce mode d'accueil, à la maîtrise de ses ressources et à la construction de nouveaux établissements, dans le cadre des orientations éducatives de la collectivité.

MISSION DU POSTE

Le responsable de crèche est garant de la qualité du service rendu aux familles et aux enfants ainsi que de leur sécurité physique, affective et psychique au sein de la structure.

Il élabore et met en œuvre avec l'ensemble de l'équipe le projet d'établissement correspondant aux besoins des familles et des enfants accueillis dans le cadre des orientations départementales.

Le descriptif de poste générique « responsable de crèche » regroupe ici les fonctions de directeur et directeur adjoint de crèche.

La présence d'un binôme de direction dépend réglementairement de la capacité d'accueil de la structure et de la formation des professionnels concernés.

Le bon fonctionnement du service résulte de la capacité du binôme éventuel à assurer les activités définies en pleine complémentarité.

La place de ce dernier est à préciser dans le cadre du projet d'établissement où il sera précisé la répartition des activités ainsi que les délégations. Les différents documents supports dont les fiches de postes individuelles devront apporter ces précisions après validation hiérarchique et évoluer autant que nécessaire.

Domaine d'activité : Encadrement et animation d'une équipe pluridisciplinaire

- Encadrer les personnels de la structure en impulsant une réflexion et une dynamique d'équipe concertées
- Organiser et animer des réunions d'équipes
- Coordonner la relation aux familles et substituts parentaux
- Gérer les conflits en préservant la qualité de l'accueil des enfants
- Définir une organisation préservant l'autonomie de l'équipe et les ruptures de services
- Evaluer régulièrement le travail des agents
- Assurer des temps d'observation au sein des équipes
- Impulser une démarche d'amélioration continue
- Accompagner et évaluer les stagiaires
- Contribuer au recrutement des personnels des crèches
- Organiser le temps de travail pour garantir la continuité d'accueil
- Contribuer aux enjeux de prévention des risques professionnels (contraintes physiques et psychosociales)
- Identifier les besoins de formation et d'accompagnement des professionnels de l'équipe

Domaine d'activité : Elaboration et coordination du projet d'établissement

- Définir, mettre en œuvre et évaluer avec l'équipe un projet en cohérence avec les orientations du Conseil départemental et les besoins des enfants et familles
- Animer et mettre en œuvre les dispositifs de concertation en communiquant sur les finalités et enjeux
- Evaluer et valider les projets d'activités éducatives
- Etablir une relation fonctionnelle et partenariale (DPMI, EDS, villes ...)

Domaine d'activité : Communication avec les usagers

- Informers les familles de la commune concernant les modes d'accueil et faciliter leur inscription
- Contribuer à la décision d'accueil d'une famille lors de la commission d'attribution de places en crèche
- Gérer les relations contractuelles avec les familles et s'assurer du bon respect du règlement
- S'assurer régulièrement du bien-être de l'enfant et de la bonne relation avec la famille concernant les conditions d'accueil
- Animer le processus de concertation avec les familles

Domaine d'activité : Prévention et surveillance médicale

- Développer les moyens de prévention de la santé de l'enfant
- S'assurer de la surveillance médicale des enfants
- Mettre en œuvre les protocoles médicaux associés
- Faire respecter les règles d'hygiène, veiller à l'équilibre nutritionnel, diététique et la qualité de la préparation des repas
- Dépister les signes d'appel, de mal-être et alerter si besoin les services compétents
- Gérer le matériel d'urgence et la pharmacie
- Organiser l'accueil, l'intégration et le suivi d'enfant porteur de handicap ou atteint de pathologie chronique
- Organiser la formation aux gestes d'urgence
- Assurer les gardes nécessaires sur des crèches avoisinantes en l'absence du responsable concerné

Domaine d'activité : Gestion administrative et budgétaire

- Assurer la fonction de régisseur de recettes
- Constituer les dossiers administratifs et calculer la participation financière des familles
- Gérer les commandes dans le cadre du budget et des marchés publics établis
- Veiller à la saisie des données d'activité sur les outils de gestion (présencier, planning, ...) et à la sécurisation des recettes de la crèche (PSU)
- Participer à la préparation et au suivi budgétaire de la crèche

Domaine d'activité : Aménagement et sécurité de l'établissement

- Participer à la définition des travaux
- Planifier et gérer les interventions extérieures (maintenance, réparation ...)
- Valider les aménagements des espaces de vie proposés par l'équipe
- Veiller à la sécurité du bâtiment et des installations en lien avec les directions partenaires départementales, collectivités et structures publiques

PRINCIPALES COMPETENCES ATTENDUES

Connaissances	<p>indispensables à la prise de poste</p> <p>Réglementation en matière de modes d'accueil</p> <p>Outils et méthodes de conduite de projets</p> <p>Principes et outils d'animation et d'encadrement d'équipe</p>
	<p>à acquérir au cours de l'activité</p> <p>Environnement territorial</p> <p>Processus et protocoles internes à la direction des Crèches</p> <p>Fonctionnement des instances et des processus de décision de la collectivité</p> <p>Principes de gestion partagée des ressources humaines de la collectivité</p>
Savoir-faire	<p>indispensables à la prise de poste</p> <p>Réception et transmission des informations de façon adaptée à des interlocuteurs internes et externes</p> <p>Respect des règles de discrétion professionnelle et de confidentialité</p> <p>Animation et encadrement d'une équipe pluridisciplinaire</p> <p>Organisation et encadrement du travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire</p> <p>Observation, écoute et analyse d'une situation et adaptation de son intervention en conséquence</p> <p>Rédaction d'écrits professionnels (rapports, évaluations, etc.)</p> <p>Utilisation des outils bureautiques</p> <p>Adaptation de son activité en fonction des priorités</p> <p>Conduite et animation de réunions et d'entretiens</p> <p>Surveillance d'un protocole médical, organisation et contrôle des soins</p> <p>Capacité à déléguer</p> <p>Capacité à rendre compte</p>
	<p>à acquérir au cours de l'activité</p> <p>Prise en considération des orientations, enjeux et priorités de la collectivité</p> <p>Développement et animation de partenariats</p> <p>Pilotage et suivi de la consommation d'un budget d'établissement – Tenue d'une régie</p> <p>Utilisation des logiciels métiers</p>

ENVIRONNEMENT DU POSTE

Relations de travail	<p>Internes : Personnels de crèche, personnels de la direction centrale, médecins, psychologues, conseillers techniques, coordinatrices PMI, services logistiques et techniques départementaux, services ressources humaines ...</p> <p>Externes : Parents, usagers, fournisseurs / prestataires, services de l'Etat, structures locales de petite enfance, associations de quartiers, structures médico-sociales ou publiques...</p>
Conditions particulières d'exercice	<p>Travail en équipe à horaires tournants sur l'amplitude journalière de 12 heures (7h/19h)</p> <p>Travail en milieu bruyant</p> <p>Permis B requis pour assurer les déplacements sur les établissements lors des gardes</p>
Moyens mis à la disposition de l'agent	Matériels et logiciels informatiques usuels

EXIGENCES DU POSTE

Niveau de formation /diplômes	<p>PRE REQUIS :</p> <p>Diplôme d'Etat de puériculteur(-trice) ; d'infirmier(-ère) ; de sage-femme ; de médecin; d'éducateur(-trice) de jeunes enfants en sus d'une certification dans le domaine de l'encadrement et que l'établissement comprenne un infirmier justifiant d'1 an d'expérience professionnelle ; d'éducateur spécialisé ; de psychologue ; de CESF ; de psychomotricien ; d'assistant de service social ; ayant exercé en tant que professeur des écoles</p>
-------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Expérience	EXIGEE : Conforme à la réglementation SOUHAITEE : Expérience professionnelle de 3 ans en qualité de responsable ou adjoint d'établissement petite enfance Encadrement et animation d'équipe		
Certifications, habilitations à jour	Conforme à la réglementation Brevet national de sauveteur pour les EJE		
Obligation de formation inhérente au poste et au maintien des habilitations		oui <input checked="" type="checkbox"/>	non

INDEMNITES PARTICULIERES LIEES AU POSTE

- NBI :

Si la crèche est située en zone à caractère sensible : NBI n°10 - 20 points (décret n°2006-780)

Si la crèche est située hors QPPV, selon le diplôme (décret n°2006-779) :


- Puériculteur(-trice) : NBI n°5 - 19 points

- Infirmier(-ière), éducateur(-trice) de jeunes enfants, médecins, sages-femmes, ATSE, psychomotriciens, psychologues : NBI n°8 - 15 points

-IFSE + CIA

- Groupe 1 ENCADREMENT - « Responsable d'établissement » ou « Responsable adjoint d'établissement »

- Autres (préciser) : tickets-restaurant (sauf personnels logés)

Date et avis du Chef de service	Date et avis du Directeur	Date et avis du Directeur Général Adjoint
	Olivier GUIGOU Directeur adjoint Direction des crèches Chargé de la coordination des moyens et ressources territorialisés	

CADRE RESERVE A LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

AVIS	Date	Signature

Ce descriptif de poste est remis à titre indicatif. Il est susceptible de faire l'objet d'évolutions.